

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1886

Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Association "Bibliothèque à domicile"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1886 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'ASSOCIATION "BIBLIOTHEQUE A DOMICILE" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1079 du 27 avril 2015, vous avez autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Association « La Bibliothèque à Domicile », pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois par tacite reconduction.

L'Association « La Bibliothèque à Domicile » a pour objet :

- le portage à domicile de livres et autres documents (CD, DVD...), empruntés à la Bibliothèque Municipale de Lyon à destination de personnes dans l'incapacité de se déplacer ;
- la promotion de la lecture et de la lecture à haute voix auprès des personnes desservies, leur permettant également un échange avec l'extérieur.

Le portage de documents et son accompagnement sont mis en œuvre par des volontaires bénévoles de l'Association au profit de personnes bénéficiaires se trouvant dans l'incapacité, temporaire ou permanente, de se déplacer (personnes âgées, handicapées, immobilisées...).

L'Association met en relation les bénévoles et les bénéficiaires, qui sont tous membres de cette dernière. Elle s'assure du bon fonctionnement des binômes (bénévoles et bénéficiaires) ainsi constitués.

Il est proposé de signer un avenant à la présente convention de partenariat afin de rajouter la possibilité pour les bénévoles de l'association d'emprunter également, pour le compte de leurs bénéficiaires, des œuvres de l'artothèque.

Vu les statuts de l'Association Bibliothèque à domicile en date du 24 février 2009 ;

Vu la délibération n° 2015/1079 du 27 avril 2015 ;

Vu la convention de partenariat du 9 août 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'avenant à la convention de partenariat susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Association « La Bibliothèque à Domicile », afin de rajouter la possibilité pour les bénévoles de l'Association d'emprunter également, pour le compte de leurs bénéficiaires, des œuvres de l'artothèque, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN